PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION.

Avis de la Commission départementale ou d'Outre-mer : Séance du 20 Mai 1954

Avis favorable

Proposition du Directeur interdépartemental : *" Avis conforme à celui de la Commission."*

APPLICATION DE L'INSTRUCTION

N° I.IIO S.D.F. du Ier Avril 1953

Avis de la Commission Nationale des déportés et internés politiques :

24 JUIN 1956

Décision du Ministre :

Notifiée au demandeur le :

13 MARS 1956